



# BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

(au 1<sup>er</sup> janvier 2025)

<u>Montant de la transaction</u>	<u>Rémunération locaux à usage d'habitation ou professionnel (T.V.A. à 20% incluse)</u>
0 - 45 000€	10% (avec un minimum de 3 000€)
45 001€ - 55 000€	9,5%
55 001€ - 65 000€	9%
65 001€ - 75 000€	8%
75 001€ - 85 000€	7,5%
85 001€ - 95 000€	7%
95 001€ - 115 000€	6,5%
115 001€ - 125 000€	6%
125 001€ - 155 000€	5,5%
155 001€ - 185 000€	5%
185 001€ - 250 000€	4,5%
Au-delà de 250 000€	4,3%

Avis de valeur d'un bien par écrit : 150 € T.T.C. (TVA à 20%)

Avis de valeur d'un bien par écrit sur la commune de St Yrieix la Perche : 90 € T.T.C. (TVA à 20%)

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquées au mandat), la rémunération sera à la charge de l'ACQUEREUR

